

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

SARCELLES  
01.12.25

N° 32.2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 27 novembre à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
21 novembre 2025	
Date d'affichage	<b>Etaient présents :</b> Alain GOLETTO, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS.
21 novembre 2025	
Nombre de Conseillers	<b>Etaient représentés :</b> Georgette BRAZIER (pouvoir à M. LECUYER), Georgette ROUSSY (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), Jean-Claude PAGANELLI (pouvoir à Mme BUCHET), Conseillers Municipaux.
En exercice 19	
Présents 13	<b>Etaient absents :</b> Martial VANDAMME, Joseph MELE.
Votants 17	
	Formant la majorité des membres en exercice

### OBJET :

**Avenants n°3 (lot 3), n°4 (lots 1/2/4) et n°5 (lot 5) au marché de construction du groupe scolaire.**

Transmise le  
2-8 NOV. 2025

Affichée le  
2-8 NOV. 2025

**Secrétaire de séance :** Mme CORNET  
**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

M. le MAIRE rappelle la fin du chantier de construction du groupe scolaire et informe qu'il reste des avenants à finaliser en raison du retard pris sur les travaux qui se sont répercutés sur la gestion administrative du marché.

**Vu** le C.G.C.T,

**Vu** la délibération n°83/2019 du 23 décembre 2019 portant sur la signature des marchés de travaux pour les lots n°2, 3 et 5,

**Vu** la délibération n°13/2020 du 17 février 2020 portant sur la signature du marché de travaux pour le lot n°1,

**Vu** la délibération n°16/2020 du 9 mars 2020 portant sur la signature du marché de travaux pour le lot n°4,

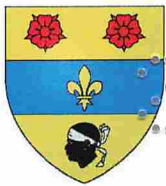
**Vu** la délibération n°45/2021 du 12 juillet 2021 portant sur l'avenant n°1 (5 lots) relatif à la réalisation d'une cantine avec production sur place,

**Vu** la décision Municipale n°05/2021 en date du 21 septembre 2021 portant sur l'avenant n°2 (lot 5) pour le changement de nom de la société LHOTELLIER OISE TP en LIF TP,

**Vu** la délibération n°22/2023 du 13 juillet 2023 relative aux avenants n°2 (lots 1/2/4) et n°3 (lot 5),

**Vu** la délibération n°39/2024 du 19 décembre 2024 relative aux avenants n°2 (lot 3), n°3 (lots 1/2/4) et n°4 (lot 5),

**Considérant** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 20 novembre 2025,



VILLE DE VEMARS

Considérant l'impact financier sur les 5 lots œuvrant pour la réalisation du groupe scolaire selon le détail ci-après :

**Pour le lot n°1 (marché n° 2020T01 – avenant n°4) - gros œuvre - clos et couvert :**

- Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le cadre du marché initial des articles suivants :
- L'ajout d'une salle d'activité CLSH d'environ 31 m<sup>2</sup>
  - L'ajout du bureau de direction à la place d'un dépôt. Le bureau du hall est maintenu pour le personnel
  - L'ajout de 3 portes pleines interclasse
  - La suppression des niches maçonnées et des bancs dans l'ensemble des circulations de TR2
  - L'augmentation des dimensions des portes du local CTA et de l'accès extérieur pour la maintenance
  - Le déplacement des éviers et des placards en fond de classe

Poste de dépenses et qualification	N° FTM	N° OS	Montant en € HT
Modification utilisateurs suite à la rencontre de l'équipe du CLSH en octobre 2021 pour l'ajout d'une salle d'activité, entérinée par un PC modificatif – et à la réunion du 06/02/2024 avec les enseignantes de l'Ecole Élémentaire	FTM N°02TR02	OS N°03TR02	72 680.95 €

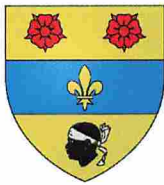
**Pour le lot n°2 (marché n°2019T05 – avenant n°4) - finition :**

- Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le cadre du marché initial des articles suivants :
- L'ajout d'une salle d'activité CLSH d'environ 31 m<sup>2</sup>
  - L'ajout du bureau de direction à la place d'un dépôt. Le bureau du hall est maintenu pour le personnel
  - L'ajout de 3 portes pleines interclasse
  - L'ajout d'un local TGBT (demande lot 4 validée par MOE)
  - La suppression des niches maçonnées et des bancs dans l'ensemble des circulations de TR2
  - L'augmentation des dimensions des portes du local CTA et de l'accès extérieur pour la maintenance
  - Le déplacement des éviers et des placards en fond de classe

Poste de dépenses et qualification	N° FTM	N° OS	Montant en € HT
Modification utilisateurs suite à la rencontre de l'équipe du CLSH en octobre 2021 pour l'ajout d'une salle d'activité, entérinée par un PC modificatif – et à la réunion du 06/02/2024 avec les enseignantes de l'Ecole Élémentaire	FTM N°02TR02	OS N°03TR02	11 745.79 €

**Pour le lot n°3 (marché n°2019T05 – avenant n°3) - chauffage - ventilation - plomberie :**

- Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le cadre du marché initial des articles suivants :
- L'ajout d'une salle d'activité CLSH d'environ 31 m<sup>2</sup>
  - L'ajout du bureau de direction à la place d'un dépôt. Le bureau du hall est maintenu pour le personnel
  - Le déplacement des éviers et des placards en fond de classe



VILLE DE VEMARS

SP SARCÈLES  
01.12.25

Poste de dépenses et qualification	N° FTM	N° OS	Montant en € HT
Modification utilisateurs suite à la rencontre de l'équipe du CLSH en octobre 2021 pour l'ajout d'une salle d'activité, entérinée par un PC modificatif – et à la réunion du 06/02/2024 avec les enseignantes de l'Ecole Elémentaire	FTM N°02TR02	OS N°03TR02	20 848.50 €

**Pour le lot n°4 (marché n°2020T02 – avenant n°4) - électricité courants forts et faibles :**

➤ Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le cadre du marché initial des articles suivants :

- L'ajout d'une salle d'activité CLSH d'environ 31 m<sup>2</sup>
- L'ajout du bureau de direction à la place d'un dépôt. Le bureau du hall est maintenu pour le personnel
- L'ajout d'un local TGBT (demande lot 4 validée par MOE)
- L'ajout d'une alimentation pour un photocopieur (en face du bureau de direction) et d'un ENI mobile

Poste de dépenses et qualification	N° FTM	N° OS	Montant en € HT
Modification utilisateurs suite à la rencontre de l'équipe du CLSH en octobre 2021 pour l'ajout d'une salle d'activité, entérinée par un PC modificatif – et à la réunion du 06/02/2024 avec les enseignantes de l'Ecole Elémentaire	FTM N°02TR02	OS N°03TR02	7 752.07 €

**Pour le lot n°5 (marché n°2019T05 – avenant n°5) - voirie et réseaux divers :**

➤ Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le cadre du marché initial des articles suivants :

✓ Article n°01 – Evacuation de terres excédentaires

L'entreprise a dû purger le sol meuble sur une épaisseur supplémentaire d'environ 0m50 afin de pouvoir stabiliser la plateforme de la future cour de récréation.

✓ Article n°02 – Modification utilisateurs

- L'ajout de terrasses maçonnées devant les salles de classes en façade sud
- L'ajout d'une terrasse maçonnée dans l'espace vert sud pour les personnels
- Le remplacement de la clôture grillagée Ouest par un mur maçonné à la charge du MO

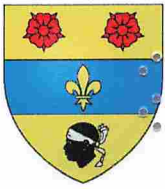
Poste de dépenses et qualification	N° FTM	N° OS	Montant en € HT
Evacuation de terres excédentaires	FTM N°03TR2	OS N°002TR02	20 975.79 €
Modification utilisateurs suite à la rencontre de l'équipe du CLSH en octobre 2021 pour l'ajout d'une salle d'activité, entérinée par un PC modificatif – et à la réunion du 06/02/2024 avec les enseignantes de l'Ecole Elémentaire	FTM N°02TR02	OS N°03TR02	- 7 360.10 €
<b>Total</b>			<b>13 615.69 €</b>

\*\*\*

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité pour dont 2 abstentions (Mme NICOLAS et M. GOLETTO),

➤ **AUTORISE** M. le MAIRE à signer les avenants n°3, n°4 et n°5 à la construction du groupe scolaire ci-annexés et selon les montants détaillés ci-dessus,



VILLE DE VEMARS

LE MAIRE

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire  
Frédéric Didier  
V.O.